

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1118

26 mai 2011

SOMMAIRE

Aviva Investors	53664	Luninvest International S.A.	53650
Aviva Investors	53663	Luxatec S.A.	53658
Bohemia Property Service	53663	Luxelife S.à r.l.	53658
C.B. Lux S.A.	53664	Luxembourg Marine Services S.A.	53664
Finropa	53636	Mabilux S.A.	53663
Finropa S.A., SPF	53636	Mandataria Immobilière S.A.	53649
HCI Sàrl	53663	M.B.S. Buildings SA	53658
IBA Transport	53635	M.B.S. - Manufacturing Building Systems S.A.	53658
Immobilière de Remich S.à r.l.	53635	Mobilized Capital S.A.	53658
Inbetween S.A.	53635	Rpax One S.A.	53618
Incarose	53639	Sodrugestvo Group S.à r.l.	53618
Jaba Investment S.A.	53639	Soleil Tours S.A.	53630
Jaba Investment S.A.	53639	Thara S.à r.l.	53630
Kalinca S.A.	53645	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	53630
K Invest Holding S.A.	53645	Trinity Biotech Luxembourg Sàrl	53639
LeverageSource V Sàrl	53646	Trio Invest S.A.	53646
Levia Holding S.A.	53646	Tritartemorion Invest, SPF	53659
Leys Investments S.A.	53649	United Grain and Oil Holding S.A.	53650
Lisolux S.à r.l.	53649	United Grain and Oil Holding S.A.-SPF ..	53650
Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	53646		

Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61353 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035387/10.

(110038977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Rpax One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.285.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resource Partners GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Channel Islands in its capacity as general partner of Resource Eastern European Equity Partners I, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P.,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 24 February 2011;

and

AXA CEE Management Limited, a company incorporated in Jersey (registration number 101076) and regulated by the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, in its capacity as general partner of AXA Central and Eastern Europe Fund L.P.,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 24 February 2011;

Referred to hereafter as the "Shareholders",

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves:

ARTICLES OF INCORPORATION:**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.****1. Form, Name.**

1.1 The company (the "Company") is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "RPAX ONE S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The Company's object is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %) (hereafter referred to as a "Share" and collectively as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6. Form of the shares. The Shares are in registered form. Such Shares under registered form may be exchanged or converted into bearer form at the request of the holder(s) of such Shares, in accordance with the provisions set by the 1915 Law.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Lock up period. The Company's Shares shall not be transferable by any shareholder of the Company during a two years period following the incorporation of the Company (the "Lock Up Period").

9. Modification of capital.

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

10. Board of directors or Sole director.

10.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders (the "Directors" and each a "Director").

10.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The members of the Board of Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any Director. In case that all the members of the Board of Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

14. Representation of the company.

14.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

15. Statutory auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

15.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

16. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

16.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

16.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

16.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

16.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

16.6 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

16.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.8 When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

16.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

16.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held at the registered office of the Company, on the last Friday of June, at 15:00 and for the first time in 2012.

18. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Deadlock provisions

20. Deadlock prior to the expiry of the lock up period. Prior to the expiry of the Lock Up Period, if the Board of Directors or the Shareholders have failed to pass a resolution which has been put to it at least two times because the requisite majority of votes was not obtained ("Deadlock Matter"), such Deadlock Matter shall be exclusively referred to and resolved by binding, final and confidential arbitration by the Arbitration Center of the Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg, which institution shall administer the arbitration. The arbitral tribunal shall be comprised of one neutral arbitrator appointed by the Chamber of Commerce (or three, if any party duly so requests before the tribunal is formed, in which case each party would choose one arbitrator, and the third arbitrator, being the chairman, being appointed by the Chamber of Commerce). The legal seat of the arbitration shall be Luxembourg. The language of the arbitration shall be English.

21. Deadlock after the expiry of the lock up period.

21.1 After the expiry of the Lock Up Period, in case a Deadlock Matter occurs, then each shareholder may give a deadlock notice in writing to the other shareholder ("Deadlock Notice") identifying the Deadlock Matter and referring the Deadlock Matter for discussion to a person to be designated by each shareholder at that time ("Deadlock Appointees"), to seek to resolve the particular Deadlock Matter. Any Deadlock Appointee may nominate an independent third party to act as mediator to assist them to resolve the Deadlock Matter.

If the Deadlock Matter is not resolved by the Deadlock Appointees, assisted – as far as applicable – by their respective mediators, within 20 business days following the date of the Deadlock Notice or such longer period as the shareholders may agree in writing ("Resolution Period"), then articles 21.2 and 21.3 shall apply.

21.2 The shareholder who caused the deadlock (either directly or through the director(s) appointed upon its proposal) by being the only one to vote against the proposal ("Deadlocking Shareholder"), shall have the option, at any time within the period of three months following the end of the Resolution Period, to notify the other shareholder in writing of the binding offer on its behalf or on behalf of a third party ("Deadlock Exit Notice") to (i) purchase all the shares held by the Deadlocking Shareholder against an irrevocably stated price ("Offer Price") ("Offer"), and alternatively (ii) sell all its shares to the Deadlocking Shareholder or a third party designated by the Deadlocking Shareholder against the Offer Price ("Alternative Offer").

The shareholder receiving the Deadlock Exit Notice shall within 30 business days following the date of the Deadlock Exit Notice inform the Deadlocking Shareholder in writing as to whether it accepts the Offer (or has the irrevocable agreement from a third party to accept the Offer) or the Alternative Offer. The shareholder receiving the Deadlock Exit Notice shall be obliged to accept either the Offer or the Alternative Offer. If the receiving shareholder does not respond within 14 business days, such shareholder shall be deemed to have accepted the Offer.

The shareholder bound to purchase all the shares held by the Deadlocking Shareholder shall set a date no later than 90 business days following the date of the Deadlock Exit Notice for the effective transfer of all the shares held by the Deadlocking Shareholder ("Completion Date"). If the shares are to be purchased by a third party designated by the shareholder receiving the Deadlock Exit Notice, that shareholder shall procure that such third party purchaser shall set the Completion Date as soon as practically possible, and in any event no later than 90 business days following the date of the Deadlock Exit Notice. On the Completion Date, the shareholders shall undertake (or shall procure that the third party purchaser carried out) all such acts, including full payment of the Offer Price, and execute all such documents reasonably necessary for giving full effect to the transfer.

21.3 If at the expiry of 4 months following the date of the Deadlock Notice, the Deadlock Matter has not been resolved and the Deadlocking Shareholder has not issued a Deadlock Exit Notice, the Deadlock Matter shall be settled by arbitration procedure, in the conditions set forth in article 20 hereabove.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits.

22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2011.

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation.

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law.

25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment.

The Articles having thus been established, the share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
AXA CEE Management Limited in its capacity as general partner of AXA Central and Eastern Europe Fund L.P.	15,500
Resource Partners GP Limited in its capacity as general partner of Resource Eastern European Equity Partners I, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P.	15,500
TOTAL	31,000

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

First extraordinary general meeting of the shareholders.

The Shareholders, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to Article 16.3 of the Articles, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2016:
 - Mr. James Bermingham, private employee, born on 19 December 1972 in Sheffield, Great Britain with professional address at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mrs. Anke Jager, private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter (Germany), with professional address at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mr. Dominique Gaillard, managing director, born on 17 February 1960, in La Roche sur Yon (France), with professional address at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France.
 - Mr. Andreas Demmel, director, born on 11 April 1969, in Munich (Germany), with professional address at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Is appointed as réviseur d'entreprises agréé of the Company with immediate effect and until the general meeting of Shareholders having to approve the annual accounts of the Company for the financial year 2011:
 - PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 65477.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Iles de la Manche, en sa capacité de gérant de Resource Eastern European Equity Partners I, L.P. et de Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P.,

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 24 février 2011,

Et

AXA CEE Management Limited, une société constituée selon les lois de Jersey (numéro d'immatriculation 101076) et surveillée par la Jersey Financial Services Commission, et dont le siège social est situé à 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, en sa capacité de gérant de AXA Central and Eastern Europe Fund L.P.,

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 24 février 2011,

Désignées ci-après comme les «Actionnaires»;

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "société anonyme" qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La société (la «Société») ici constituée est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «RPAX ONE S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %) (ci-après une «Action» et collectivement les «Actions»). Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après comme les «Actionnaires».

6. Nature des actions. Les Actions sont nominatives. Ces Actions sous forme nominatives pourront être échangées ou converties en actions au porteur à la demande des titulaires d'Actions, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Période d'incessibilité. Les Actions de la Société ne pourront être transférées par tout actionnaire de la Société pendant une durée de deux ans à compter de la constitution de la Société (la "Période d'Incessibilité").

9. Modification du capital.

9.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi de 1915.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

10. Conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non (les "Administrateurs" et individuellement un "Administrateur").

10.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.3 Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Un Administrateur élu sans aucune indication de la durée de son mandat sera réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés alors peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés.

11.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

11.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec les pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 La première personne en charge de la gestion journalière peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

14. Représentation de la société.

14.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de délégué à la gestion journalière nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature du délégué à la gestion journalière, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Commissaire aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

15.3 Les commissaires sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

16. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

16.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

16.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

16.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires.

16.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire ou annuelle des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.8 Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

16.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

16.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société, le dernier vendredi du mois de juin à 15h00, et pour la première fois en 2012.

18. D'autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

19. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des

Actionnaires, en nommant par écrit (ou par fax ou email ou autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui est par conséquent habilité à voter par procuration.

Titre V. - Dispositions en cas de blocage.

20. Blocage avant l'expiration de la période d'incessibilité. Si avant l'expiration de la Période d'Incessibilité, le Conseil d'Administration ou les Actionnaires ne parviennent pas à adopter des résolutions qui leur ont été soumises au moins à

deux reprises, du fait que les conditions de majorité requises n'ont pas été obtenues (une "Situation de Blocage"), cette Situation de Blocage sera exclusivement traitée et résolue par une sentence arbitrale définitive et confidentielle rendue par le Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, laquelle institution gèrera la procédure arbitrale. Le tribunal arbitral sera composé d'un arbitre neutre désigné par la Chambre de Commerce (ou de trois arbitres, si l'une des parties l'a demandé avant la formation du tribunal arbitral, et dans ce cas, chaque partie choisira un arbitre, le troisième arbitre étant le président et étant choisi par la Chambre de Commerce). Le siège du tribunal arbitral sera Luxembourg. La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

21. Blocage après l'expiration de la période d'incessibilité.

21.1 Après l'expiration de la Période d'Incessibilité, en cas de Situation de Blocage, alors chaque actionnaire pourra envoyer par écrit une notice de blocage à l'autre actionnaire (la "Notice de Blocage") identifiant la Situation de Blocage et soumettant cette Situation de Blocage pour avis à une personne à désigner par chacun des actionnaires à cette époque (les "Conseillers de Blocage"), afin de chercher une issue pour résoudre cette Situation de Blocage. Chaque Conseiller de Blocage pourra nommer un tiers indépendant pour agir en tant que médiateur, afin de les assister dans la résolution de la Situation de Blocage.

Si la Situation de Blocage n'est pas résolue par les Conseillers de Blocage, assistés – autant que faire ce peu – par leur médiateurs respectifs, dans les 20 jours ouvrables suivant la date de remise de la Notice de Blocage ou avant tout autre date sur laquelle les actionnaires se sont entendus par écrit (la "Période de Résolution"), alors les articles 21.2 et 21.3 s'appliqueront.

21.2 L'actionnaire qui aura provoqué le blocage (soit directement, soit au travers des administrateurs qui auront été nommés sur sa proposition) en étant le seul à avoir voté contre la proposition (l'"Actionnaire Bloquant"), aura l'option, à n'importe quel moment dans les trois mois suivant la fin de la Période de Résolution, de notifier l'autre actionnaire par écrit d'une offre définitive remise pour son compte ou pour le compte d'un tiers (la "Notice de Sortie de Blocage") (i) d'acheter toutes les actions détenues par l'Actionnaire Bloquant contre un prix de vente fixé irrévocablement (le "Prix de Vente") (l'"Offre"), et alternativement (ii) de vendre toutes ses actions à l'Actionnaire Bloquant ou à un tiers désigné par l'Actionnaire Bloquant contre le Prix de Vente (l'"Offre Alternative").

L'actionnaire recevant la Notice de Sortie de Blocage informera dans les trente jours ouvrables de la date de la Notice de Sortie de Blocage l'Actionnaire Bloquant par écrit de son acceptation de l'Offre (ou de l'engagement irrévocable d'un tiers d'accepter l'Offre) ou de l'Offre Alternative. L'actionnaire recevant la Notice de Sortie de Blocage sera obligé d'accepter soit l'Offre, soit l'Offre Alternative. Si l'actionnaire ayant reçu la Notice de Sortie de Blocage ne répond pas dans les 14 jours ouvrables, cet actionnaire sera réputé avoir accepté l'Offre.

L'actionnaire tenu d'acquérir toutes les actions détenues par l'Actionnaire Bloquant fixera une date, qui ne sera pas plus lointaine que 90 jours ouvrables après la date de la Notice de Sortie de Blocage, pour le transfert effectif de toutes les actions détenues par l'Actionnaire Bloquant (la "Date de Réalisation"). Si les actions seront acquises par un tiers désigné par l'actionnaire ayant reçu la Notice de Sortie de Blocage, cet actionnaire s'engage à ce que ce tiers acquéreur fixe la Date de Réalisation dès que possible, et dans tous les cas, pas plus tard que 90 jours ouvrables après la date de la Notice de Sortie de Blocage. A la Date de Réalisation, les actionnaires effectueront (ou s'engageront à ce que le tiers acquéreur fasse) tous les actes, y compris le paiement complet du Prix de Vente, et signeront tous les documents nécessaires pour donner plein effet au transfert.

21.3 Si à l'expiration d'une période de 4 mois à compter de la Notice de Blocage, la Situation de Blocage n'a pas été résolue et que l'Actionnaire Bloquant n'a pas envoyé de Notice de Sortie de Blocage, la Situation de Blocage sera résolue par la procédure d'arbitrage, dans les conditions décrites à l'article 20 ci-dessus.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

22. Année sociale.

22.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se terminera au 31 décembre 2011.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices.

23.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation.

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VIII. - Loi Applicable

25. Loi Applicable. La Loi de 1915 trouvera à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Actions:
AXA CEE Management Limited en sa capacité de gérant de AXA Central and Eastern Europe Fund L.P.	15.500
Resource Partners GP Limited en sa capacité de gérant de Resource Eastern European Equity Partners I, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P.	15.500
TOTAL	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'article 16.3 des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires devant se tenir en l'année 2016:
 - M. James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
 - Mme. Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
 - M. Dominique Gaillard, managing director, né le 17 février 1960, à La Roche sur Yon (France), ayant son adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France.
 - M. Andreas Demmel, administrateur, né le 11 avril 1969, à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. A été nommé comme réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiate et ce jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société pour l'année financière 2011:
 - PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture de l'acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et résidence, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/9906. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035370/655.

(110038565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Soleil Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 52.939.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011035399/10.

(110038634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Thara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 153.337.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035410/10.

(110038926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.390,80.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of January, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 37,336 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133903 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2979, dated 21 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 May 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°1562 on 30 July 2010,

there appear,

1. BWG Group, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland, holder of 112,009 Ordinary Shares in the Company, (formerly named "Triode Investments Limited", Companies' Registration Office. 427231)

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 13 January 2011,

2. Leo Crawford, 4 Canchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin, Ireland, holder of 13,778 Ordinary Shares and 12,332 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 13 January 2011,

3. Barnwood LLC, a corporation incorporated under the laws of Georgia (United States of America), whose registered office is at Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, holder of 11,022 Ordinary Shares and 9,618 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the Seychelles, on 11 January 2011,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, holder of 12,400 Ordinary Shares and 10,996 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 13 January 2011,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, a foundation (stichting) incorporated in the Netherlands whose registered office is at Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, holder of 4,525 Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the Netherlands, on 13 January 2011,

all being shareholders of the Company (each a Shareholder and together the Shareholders).

Said proxies, after having been signed ne varietur by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 37,336 (thirty-seven thousand three hundred and thirty-six Euro) represented by 153,734 (one hundred and fifty-three thousand seven hundred and thirty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 32,946 (thirty-two thousand nine hundred and forty-six) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each;

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the redemption of 2,950 Ordinary Shares in the Company and of 1,776 A Ordinary Shares in the Company, for the aggregate amount of EUR 1,719,651.44;
3. Decrease of the share capital by an amount of EUR 945.20 (nine hundred and forty-five Euro and twenty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 37,336 (thirty-seven thousand three hundred and thirty-six Euro) to EUR 36,390.80 (thirty-six thousand three hundred and ninety Euro eighty cents) by way of cancellation of 2,950 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each;
4. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the change set out under item 3. above;
5. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 12 January 2011, that the Company has sufficient funds available to do so, the Meeting resolves to approve the redemption by the Company of:

(i) an aggregate number of 1,776 A Ordinary Shares for a price amounting to EUR 967.94 per A Ordinary Share (i.e. equals to its nominal value plus a premium) divided as follows:

- Mr Leo Crawford will have 620 of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 600,122.8;
- Mr John Clohisey will have 578 of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32; and
- Barnwood LLC will have 578 of its A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32; and

(ii) an aggregate number of 2,950 Ordinary Shares for a price amounting to EUR 0.20 per Ordinary Share (i.e. the nominal value of an Ordinary Share) divided as follows:

- BWG Group will have 2,835 of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 567; and
- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings will have 115 of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 23

all together the Redeemed Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 1,719,651.44 (one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and fifty-one euros and forty-four cents).

Third resolution

The Meeting hereby resolves to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of EUR 945.20 (nine hundred and forty-five Euro and twenty cents) in order to bring the share capital from

its amount of EUR 37,336 (thirty-seven thousand three hundred and thirty-six Euro) to EUR 36,390.80 (thirty-six thousand three hundred and ninety Euro eighty cents) by way of the cancellation of 2,950 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each.

The Meeting notes that following the redemption and the cancellation of the Redeemed Shares the shareholding of the Company is, from now on, as follows:

Name of the Shareholder	Number and category of shares
BWG Group	109,174 Ordinary Shares.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4,410 Ordinary Shares.
Leo Crawford	13,778 Ordinary Shares; and 11,712 A Ordinary Shares.
John Clohisey	12,400 Ordinary Shares; and 10,418 A Ordinary Shares.
Barnwood LLC	11,022 Ordinary Shares; and 9,040 A Ordinary Shares.
TOTAL	150,784 Ordinary Shares; and 31,170 A Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution, it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 36,390.80 (thirty-six thousand three hundred and ninety Euro eighty cents) represented by 150,784 (one hundred and fifty thousand seven hundred and eighty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the Ordinary Shares) and 31,170 (thirty-one thousand one hundred and seventy) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the A Ordinary Shares). Unless otherwise stated, "shares" shall in these Articles refer to "Ordinary Shares" and "A Ordinary Shares" . "

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf janvier,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 37.336 euros immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133903 (la Société), constituée le 16 novembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N°2979 en date du 21 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 mai 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°1562 en date du 30 juillet 2010,

comparaissent,

1. BWG Group, une société constituée selon le droit d'Irlande, ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande, détenteur de 112.009 Parts Sociales Ordinaires de la Société (ci-avant dénommée «Triode Investments Limited»), Companies' Registration Office: 427231),

ici représentée par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 13 janvier 2011,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin Irlande, détenteur de 13.778 Parts Sociales Ordinaires et 12.332 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

Page 5 ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 13 janvier 2011,

3. Barnwood LLC, une société constituée selon le droit de Géorgie (Etats-Unis), ayant son siège social au Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, détenteur de 11.022 Parts Sociales Ordinaires et 9.618 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représentée par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Seychelles, le 11 janvier 2011,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, détenteur de 12.400 Parts Sociales Ordinaires et 10.996 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 13 janvier 2011,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, une fondation (stichting) constituée en Hollande ayant son siège social au Atrium 7th floor, Strawinskyalaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, détenteur de 4.525 Parts Sociales Ordinaires de la Société

ici représentée par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Pays-Bas, le 13 janvier 2011,

tous étant associés de la Société (chacun étant un Associé et ensemble les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par Me Marc Tkatcheff, avocat, agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 37.336 euros (trente-sept mille trois cent trente-six euros), divisé en 153.734 (cent cinquante-trois mille sept cent trente-quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et 32.946 (trente-deux mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires A ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents);

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rachat de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un montant total de 1.719.651,44 euros;
3. Réduction du capital social d'un montant de 945,20 euros (neuf cent quarante-cinq euros et vingt cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 37.336 euros (trente-sept mille trois cent trente-six euros) à un montant de 36.390,80 euros (trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents) par le biais de l'annulation de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents);
4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 3. ci-dessus;
5. Délégation de pouvoir et autorité afin de modifier le registre de parts sociales de la Société pour y refléter les résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Après avoir noté, sur base d'un état comptable pro forma en date du 12 janvier 2011, que la Société dispose des fonds nécessaires, l'Assemblée a décidé d'approuver le rachat par la Société d':

(i) un total de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un prix s'élevant à 976,94 euros par Parts Sociales Ordinaires A (c.-à-d.équivalant à la valeur nominale augmentée d'une prime) réparties comme suit:

- M. Leo Crawford verra 620 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 600.122,80 euros;

- M. John Clohisey verra 578 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 559.469,32 euros; et

- Barnwood LLC verra 578 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 559.469,32 euros; et

(ii) un total de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société pour un prix s'élevant à 0,20 euro par Parts Sociales Ordinaires (c.-à-d.-équivalant à la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire) réparties comme suit:

- BWG Group verra 2.835 de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de 567 euros; et

- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings verra 115 de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de 23 euros formant ensemble les Parts Sociales Rachetées rachetées pour un montant total de 1.719.651,44 euros (un million sept cent dix-neuf mille six cent cinquante-et-un euros et quarante-quatre cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées et de réduire de manière conséquente le capital social souscrit d'un montant de 945,20 euros (neuf cent quarante-cinq euros et vingt cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 37.336 euros (trente-sept mille trois cent trente-six euros) à un montant de 36.390,80 euros (trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents) par le biais de l'annulation de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents).

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées, l'actionnariat de la Société se compose dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre et catégorie de parts sociales
BWG Group	109.174 Parts Sociales Ordinaires.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4.410 Parts Sociales Ordinaires.
Leo Crawford	13.778 Parts Sociales Ordinaires; et 11.712 Parts Sociales Ordinaires A.
John Clohisey	12.400 Parts Sociales Ordinaires; et 10.418 Parts Sociales Ordinaires A.
Barnwood LLC	11.022 Parts Sociales Ordinaires; et 9.040 Parts Sociales Ordinaires A.
TOTAL	<u>150.784 Parts Sociales Ordinaires; et</u> 31.170 Parts Sociales Ordinaires A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est établi à 36.390,80 euros (trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents) représenté par 150.784 (cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 31.170 (trente-et-un mille cent soixante-dix) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A). Sauf disposition contraire, le terme "Parts" dans les présents Statuts se réfèrera aux "Parts Sociales Ordinaires" et aux "Parts Sociales Ordinaires A"."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, et accorde autorité et pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen and Overy Luxembourg pour (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées et la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement le rachat de Parts Sociales Rachetées).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4249. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035412/256.

(110039017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

IBA Transport, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 140.548.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051646/9.

(110058170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Immobilière de Remich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 47.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051648/10.

(110058167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Inbetween S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 1, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 151.093.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 21 mars 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 21 mars 2011, de sa fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France), résidant au 23 Cité Almauer, L-6687 Merttert.

Il résulte desdites résolutions que la personne morale suivante a été nommée, avec effet au 21 mars 2011 et pour une durée limitée, à la fonction d'administrateur de la Société:

- Platano Business S.A., une société existante sous les lois du Panama, ayant son siège social à Via Espana and Elvira, Mendez Street, Delta Tower, Panama-City, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 608904, représentée par son représentant permanent, Monsieur Alexandre Duhamel, né le 27 juin 1960 à Oudenaarde (Belgique), résidant au 103, Avenue du Bois, L-1520 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Roland Didier
- Monsieur Alexandre Duhamel
- Platano Business SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signatures

Référence de publication: 2011051649/29.

(110057580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Finropa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Finropa).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.157.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FINROPA S.A.», établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11.157, constitué sous la dénomination de TRANS WORLD HOTELS suivant acte notarié en date du 27 juillet 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 181 du 11 octobre 1973. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 237 du 5 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Géneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en FINROPA S.A., SPF.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «FINROPA S.A., SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FINROPA S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Art. 3. Le capital social est fixé à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros et trente-quatre cents (EUR 867.627,34) divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de septembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, M. WALTENER, G. BAUE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/106. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035723/164.

(110039531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Incarose, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.801.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011, LAC/2011/15427, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme INCAROSE ayant son siège social à Luxembourg, 6 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 141 801 constituée suivant acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 octobre 2008, numéro 2473, page 118 689, mise en liquidation par acte du notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 29 mars 2011,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051650/21.

(110057625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Jaba Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique du 04 avril 2011:

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Jaba Investment S.A., société en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051652/14.

(110057840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Jaba Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

Le bilan de clôture de la liquidation au 18 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051653/10.

(110057841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Trinity Biotech Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.307.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth January.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

THERE APPEARED:

"TRINITY BIOTECH Public Limited Company", a public limited company incorporated and existing under the Irish law, incorporated on 22 January 1992, having its registered office at IDA Business Park, Bray, Co Wicklow, Republic of Ireland, and registered with the Companies Registration Office under number 183476,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 14 January 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name "TRINITY BIOTECH LUXEMBOURG SARL".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. They shall be appointed and may be removed from office at any time by a simple majority decision of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Unless the general meeting of shareholders disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve

any and all acts and operations necessary to or of use in the achievement of the company's object, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Any meeting of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the company will be validly bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager, except for the following acts and operations where the company will be validly bound by the sole signature of one class B manager:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks, including the relations which the company may have with the Luxembourg administrations.

In any event the company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the joint signature of one class A manager and one class B manager or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 12, by the sole signature of the class B manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2011.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr. Ronan O’Caoimh, Chief Executive Officer, residing professionally at IDA Business Park, Bray, Co Wicklow, Republic of Ireland, Class A Manager.

- Mr. Kevin Tansley, Director, residing professionally at IDA Business Park, Bray, Co Wicklow, Republic of Ireland, Class A Manager.

- Mr. Jean-Michel Hamelle, Chartered Accountant, residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Class B Manager.

- Mr. Charles Emond, Tax adviser, residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Class B Manager.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager.

2) The address of the corporation is fixed at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

A COMPARU:

"TRINITY BIOTECH Public Limited Company", société à responsabilité limitée de droit irlandais, constituée en date du 22 janvier 1992, ayant son siège social au IDA Business Park, Bray, Co Wicklow, République d’Irlande, immatriculée auprès du «Compagnies Registration Office» sous le numéro 183476,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette,

en vertu d’une procuration sous seing privé, datée du 14 janvier 2011,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination "TRINITY BIOTECH LUXEMBOURG SARL".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Ils sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment par une décision prise à la majorité simple par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, excepté pour les actes et opérations suivants pour lesquels la société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie B:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes, en ce compris les rapports que la société peut entretenir avec les administrations luxembourgeoises.

Dans tous les cas, la société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou, le cas échéant, le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des catégories de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, en ce qui concerne les pouvoirs de signature accordés au gérant de catégorie B conformément au présent article, par la signature individuelle du gérant de catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (€ 1.100,-)

Décision de l'associé unique

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Ronan O'Caomh, Chief Executive Officer, demeurant professionnellement au IDA Business Park, Bray, Co Wicklow, Irlande, gérant de catégorie A.

- M. Kevin Tansley, administrateur, demeurant professionnellement au IDA Business Park, Bray, Co Wicklow, Irlande, gérant de catégorie A.

- M. Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, gérant de catégorie B.

- M. Charles Emond, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, gérant de catégorie B.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) L'adresse de la société est fixée au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1238. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035414/312.

(110038991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

K Invest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.457.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011051656/12.

(110058074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Kalinca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.305.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051658/9.

(110058126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.492.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051661/10.

(110058118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Die LUDWIG CONSULT S.à.r.l. wird als Rechnungskommissar mit sofortiger Wirkung abberufen.
2. Herr Fabian Schulz, Steuerberater, Am Wissenschaftspark 17, 54296 Trier, geboren 28.11.1978, wird zum neuen Rechnungskommissar ernannt. Sein Mandat endet bei der nächsten Generalversammlung im Jahre 2016.

Luxembourg, den 21 März. 2011.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.

Raimund Müller / Silvia Nickel

Delegierter des Verwaltungsrates / Delegierte des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011051664/17.

(110058004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Levia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051666/9.

(110057749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Trio Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.089.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 58553, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the public limited company (société anonyme) TRIO INVEST S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 74089, was incorporated by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 13, 2000, published in the Mémorial C number 329 of May 6, 2000, and that its articles of association have been amended for the

last time by a deed received by the same notary, on March 19, 2003, published in the Mémorial C number 546 of May 20, 2003 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at nine hundred and sixty nine thousand Euro (EUR 969,000.-) represented by ninety six thousand and nine hundred (96,900) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the Company and the creditors, all debts have been taken over by the appearing party.

9) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the appearing party appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the appearing party accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants total and entire discharge, without reserve or restriction, to COMCOLUX S.à r.l., pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the appearing party, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors of the Company and to the supervisory auditor for the performance of their mandate.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately 900,-EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze, le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 58553, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme TRIO INVEST S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74089, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 329 du 6 mai 2000, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, le 19 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 546 du 20 mai 2003 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 969.000,-), représenté par quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par la comparante.

9) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société même inconnu à l'heure actuelle.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que la comparante nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, la comparante en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que la comparante, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,-EUR.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2011. Relation GRE/2011/542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035415/126.

(110038967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Leys Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.041.

—
EXTRAITL'actionnaire unique a pris en date du 1^{er} avril 2011 la résolution suivante:

Nommer comme administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte, France, le 4 mars 1974, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, Luxembourg, le 4 octobre 1969 et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy, France, le 9 avril 1973 et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Martin John SANDLE, né à Bristol, Royaume-Uni, le 4 mars 1946 et domicilié au 37, Chapfstrasse, CH-8142 Uitikon Waldegg, Zürich.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011051667/21.

(110058128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Lisolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.503.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051669/10.

(110058181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Mandataria Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.810.

-
- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman notaire de résidence à L-Differdange en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 34 du 28 janvier 1997.
 - Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 483 du 27 mars 2002

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société MANDATARIA IMMOBILIERE S.A., tenu au siège social le 8 avril 2011, que:

- A démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat:

* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- A été nommé en tant que nouvel administrateur avec effet à compter du 8 avril 2011 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pour la Société

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2011051678/24.

(110057728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 11 avril 2011.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire comme suit:

Administrateurs:

MM. Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47 Route d'Arlon - L - 1140 Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011051670/26.

(110057677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**United Grain and Oil Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. United Grain and Oil Holding S.A.).**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 55.270.

—
L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.270 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 548 du 16 septembre 1996,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en «UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A.SPF».

3) Adaptation et refonte complète des statuts.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A.-SPF".

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, et d'adapter la langue française et anglaise des statuts l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

"A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A.-SPF", (la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille US Dollars (2.500.000,-USD), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents US Dollars (500,-USD) chacune, entièrement libérées.

Art. 4. Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre

du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de novembre à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Suit la traduction anglaise des statuts qui précèdent:

ARTICLES OF ASSOCIATION

A. Name – Registered office – Duration – Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A.-SPF", ("the Company") governed by the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended, and especially by the law of May 11th, 2007 concerning the establishment of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial -"SPF"). The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is exclusively the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11th, 2007 concerning the establishment of a family wealth management company ("SPF"), to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5th, 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are connected with its purpose and which are liable to promote it, within the limits of the concerning legal dispositions.

B. Share capital – Shares

Art. 3. The share capital of the Company is fixed at two million five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares of a par value of five hundred United States Dollars (USD 500.-) each.

Art. 4. The shares are held by the eligible investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset; or
 - b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals;
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to under a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the Directors of the SPF.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, shareholders or not.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations

of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the fourth Friday in November each year at 2.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year – Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the first of July each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the law of May 11th, 2007 concerning the family wealth management company (Société de gestion de patrimoine familial "SPF")."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2011. Relation GRE/2011/332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011035418/414.

(110038627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Luxatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 47.735.

La société LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à.r.l. ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG 12 rue Ste Zithe démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société LUXATEC S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011051671/11.

(110057976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Luxelife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.314.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051672/9.

(110057987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

M.B.S. - Manufacturing Building Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051674/10.

(110058392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

M.B.S. Buildings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 122.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051675/10.

(110058391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Mobilized Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.859.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement du 02 janvier 2011

Résolutions:

1. L'assemblée vote à l'unanimité la reconduction des mandats d'administrateur de Messieurs Franciscus Nabuurs, Harry Coolen et Keimpe Reitsma jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

2. L'assemblée vote à l'unanimité la reconduction du mandat de Commissaire aux comptes de Premier Voet sàrl jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

3. L'Assemblée prend note du changement d'adresse de Mr Harry Coolen, administrateur domicilié désormais à Rhoode 30 B-2360 Oud-Turnhout

4. L'assemblée constate le nom mai orthographié auprès du Registre de commerce de Monsieur Harry Collen; il s'agit de COOLEN et en souhaite la rectification

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051676/18.

(110058219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Tritartemorion Invest, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.294.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-sept février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dr. Michael Andreas METLICH, né le 31 janvier 1972 à Wien (Autriche) demeurant à Schwinglgasse, 7, A-1230 Wien ici représenté par Monsieur Bernard ZIMMER, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée en date du 07 février 2011 à Luxembourg.

Laquelle procuration après avoir été paraphée „ne varietur“ par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}.

1. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaires des parts sociales, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "TRITARTEMORION INVEST, SPF"

2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 5.

1. La société compte un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée des associés. Peuvent être nommés gérants tant des associés que des tiers.

2. En cas de plusieurs gérants, la société est représentée par la signature conjointe de deux gérants. Les droits et obligations des gérants découlent de la loi, du contrat de travail et des directives des associés.

3. Les actes de gérance portant sur des opérations dépassant le cadre de l'exploitation ordinaire de l'entreprise requièrent l'accord, par voie de résolution, des associés.

4. Par décision des associés, il peut être mis en place un règlement intérieur régissant la gestion. En outre, les associés peuvent, par voie de résolution, fixer la répartition des tâches entre les gérants.

5. Le ou les gérants ne contractent, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, aucune obligation personnelle.

6. En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

Art. 6.

1. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

2. La ratification des comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) ainsi que l'affectation du bénéfice net, la couverture d'une éventuelle perte et la décharge à donner aux gérants font l'objet d'une décision des associés prise en assemblée des associés.

3. La gérance établit les comptes annuels selon les principes valables en matière de comptabilité commerciale régulière et d'établissement du bilan.

4. Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social.

5. Sur le bénéfice net de l'exercice social il sera prélevé au moins 5%, qui seront affectés à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10% du capital social.

6. Le solde du bénéfice après constitution de la réserve sera réparti entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, sauf décision des associés pré voyant une autre affectation du bénéfice comptable. Le solde du bénéfice ne pourra être distribué qu'à partir du 6^{ème} exercice.

Art. 7. Toutes les décisions à prendre par l'assemblée ne peuvent être pris qu'à l'unanimité.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 10. L'assemblée des associés peut, par décision prise à l'unanimité, décider la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants pour autant que cette tâche ne soit pas déléguée, par décision de l'assemblée des associés, à d'autres personnes.

Art. 11. Au cas où l'ensemble des parts sociales serait détenu par un seul associé, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais de constitution

Les frais, honoraires, débours que la société devra supporter à sa charge sont évalués à environ 950.-EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est fixé au L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un.

3.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Dr. Michael Andreas METLICH, prénommé

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le présent acte rédigé en langue française et est suivi d'une traduction allemande. En cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte français primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, den siebzehnten Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist ERSCHIENEN:

- Dr. Michael Andreas METLICH, geboren am 31. Januar 1972 in Wien (Österreich), wohnhaft in Schwinglgasse, 7, A-1230 Wien,

hier vertreten durch Herrn Bernard ZIMMER, beruflich wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 7. Februar 2011.

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Kompargenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welcher Kompargent, handelnd wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1.

1. Zwischen dem Anteilseigner und allen, die später Anteilhaber werden sollten, besteht eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung «TRITARTEMORION INVEST, SPF».

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

3. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 2. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

(i) Finanzzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und

(ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben. Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit vereinbart.

Art. 4. Das gezeichnete Kapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR) pro Anteil.

Art. 5.

1. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Zum Geschäftsführer können sowohl Gesellschafter als auch Dritte bestellt werden.

2. Gibt es mehrere Geschäftsführer, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern vertreten. Die Rechte und Pflichten der Geschäftsführer ergeben sich aus dem Gesetz, dem Anstellungsvertrag und den von den Gesellschaftern gegebenen Anweisungen.

3. Die Geschäftsführung bedarf eines zustimmenden Gesellschafterbeschlusses für Geschäfte, die über den gewöhnlichen Betrieb des Unternehmens hinausgehen.

4. Durch Gesellschafterbeschluss kann eine Geschäftsordnung für die Geschäftsführung erlassen werden. Des weiteren kann durch Gesellschafterbeschluss die Geschäftsverteilung innerhalb der Geschäftsführung geregelt werden.

5. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtung ein.

6. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführung, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter geführt werden.

Art. 6.

1. Zum 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

2. Über die Feststellung des Jahresabschlusses (Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung), sowie über die Verwendung des Reingewinns, die Deckung eines Verlusts und die Entlastung der Geschäftsführung beschließen die Gesellschafter im Rahmen einer Gesellschafterversammlung.

3. Der Jahresabschluss wird von der Geschäftsführung nach den Grundsätzen ordnungsmäßiger kaufmännischer Buchführung und Bilanzierung aufgestellt.

4. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

5. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung entfällt, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschafterkapitals erreicht hat.

6. Der nach Bildung der Rücklage verbleibende Gewinn ist auf die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Geschäftsanteile zu verteilen, soweit nicht durch Gesellschafterbeschluss eine andere Verwendung des Bilanzgewinns beschlossen wird. Gewinne dürfen frühestens im 6. Geschäftsjahr ausgeschüttet werden.

Art. 7. Alle Beschlüsse der Gesellschafterversammlung müssen einstimmig gefasst werden.

Art. 8. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 10. Die Gesellschafterversammlung kann durch Beschluss nur einstimmig die Auflösung der Gesellschaft beschließen. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch den oder die Geschäftsführer durchgeführt, soweit diese Aufgabe nicht durch Beschluß der Gesellschafterversammlung anderen Personen übertragen wird.

Art. 11. Für den Fall, dass ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne des Artikels 179 Abs.2 des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 2002 desselben Gesetzes Anwendung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der alleinige Anteilhaber, vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500) Anteile mit einem Nennwert von ein hundert fünfundsiebenzig Euro (125,- EUR) pro Aknteil, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise ein tausend Euro (1.000.-EUR).

Beschlüsse der Gesellschafter

Alsdann hat die eingangs erwähnte Partei, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.
- 2.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf eine Person.
- 3.- Als alleiniger Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:
- Herr Dr. Michael Andreas METLICH, vorgenannt

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der gegenwärtigen Urkunde in französischer Sprache abgefasst folgt eine Übersetzung in deutsch. Im Falle der Abweichung zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist der französische Text massgebend.

Und nach Vorlesung allem Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: B.ZIMMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. Relation: LAC/2011/8566. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011035416/208.

(110038716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Mabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051677/10.

(110058393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

HCI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.225.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 février 2011 acte n°41 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011035556/12.

(110038655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Avril 2011.

Référence de publication: 2011050852/10.

(110057623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Bohemia Property Service, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.628.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration, en date du 21 février 2011:

- constatation que Monsieur Michal Wittmann né le 04 février 1950 à Sokolov et demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, est le représentant permanent de la société Auditas S.A., administrateur personne morale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050903/12.

(110057526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le mardi 5 avril 2011

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Au 5 avril 2011 les mandats sont répartis comme suit:

- M. William GILSON, Président et Administrateur du Conseil d'Administration
- M. José CATURLA, Administrateur
- M. Jacques ELVINGER, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 Avril 2011.

Référence de publication: 2011050853/19.

(110057624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

C.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.583.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 06 avril lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 56, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.B. Lux S.A.

Signature

Un mandataire / Adm. dél.

Référence de publication: 2011050910/14.

(110057348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

—
EXTRAIT

Le 5 avril 2011 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, durant laquelle ladite assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de Luxembourg Marine Services SA Monsieur Jean Pascal Cambier, juriste, né le 2 avril 1950 à Saint-Omer 62 000 France, demeurant 23, Rue Marie Müller Tesch, L-4250 Hsch/Alzette avec effet au 5 avril 2011.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011049815/19.

(110055319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.
